



**Projet d'investissement**

**Pôle MecaTech**

---

# Objectifs

---

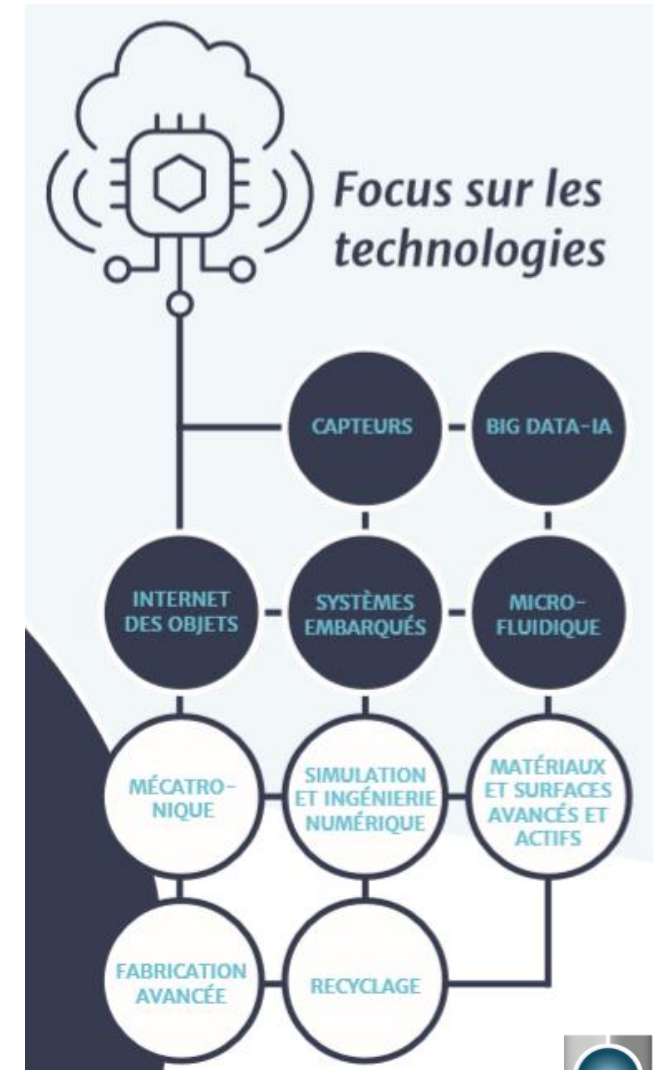
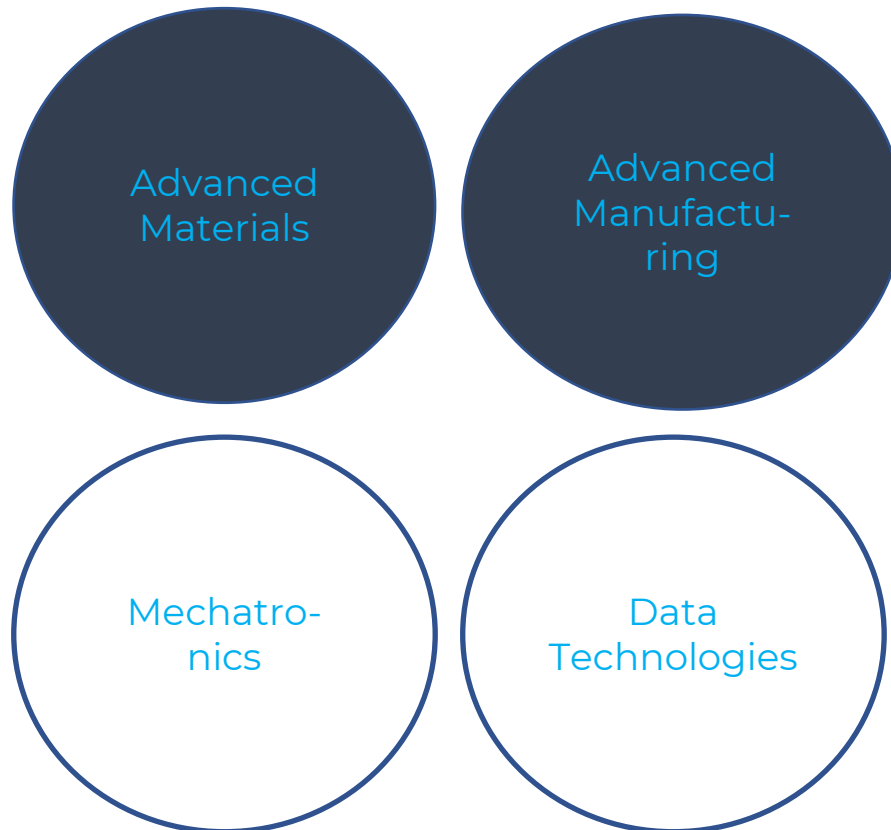
Renforcer les chaînes de valeur et créer de l'emploi en Wallonie

Soutenir l'effort d'investissements des entreprises

Favoriser l'optimisation des processus industriels (modernisation des outils de production, l'amélioration de l'environnement de travail, etc.)

# Le Génie Mécanique | Technologies transversales

## 4 AXES STRATEGIQUES



# Deux types d'aides à l'investissement

---

Prime wallonne à l'investissement

Prime FEDER à l'investissement  
(co-financé par l'Europe)

NON DISPONIBLE ACTUELLEMENT

# Prime wallonne à l'investissement

# Procédure

---

- Pas d'organisation spécifique (procédure légère), le processus 'classique' est d'application
- Dépôt possible sur l'Extranet des pôles à **tout moment** (regroupement en batch à chaque appel à projets)
- Lors du dépôt, le pôle doit accompagner le dossier avec une note écrite décrivant, d'une part, comment ce projet s'inscrit dans les axes stratégiques du pôle et, d'autre part, pour confirmer que le(s) entreprise(s) sont bien des membres du pôle en ordre de cotisation
- En cas de projet multi-volets, la procédure 'recherche' est d'application

# Critères d'éligibilité (1/2)

---

- La personnalité juridique ( Personne physique sous statut d'indépendant, personne morale, Clusters, Spin-Off, ...)
- Le siège d'exploitation en Wallonie
- L'activité doit être reprise dans les secteurs éligibles :

Production ou transformation; activités de services aux entreprises; activité de commerce de gros; activités informatiques; activité du secteur de la construction; certaines activités du secteur touristique; production de films...

Les secteurs exclus sont, entre autres :

Secteur banques et institutions financières; secteur de la production agricole primaire; secteur de l'enseignement et de la formation; santé et soins de santé; secteur de la Grande distribution; secteur des transports, ... (voir notice explicative)

# Critères d'éligibilité (2/2)

---

- Obligations fiscales et environnementales;
- 25% du programme couvert par les **fonds privés (>< publics)**
- Ne **pas être en difficulté financière** (Procédure de redressement judiciaire, actif net ne peut être < à la moitié du capital social\*, ... )
- Moyenne entreprise => **La valeur ajoutée ne peut être négative.**
- Les investissements ne peuvent pas débuter avant l'autorisation de débuter;



# Critères de pertinence et d'opportunité du jury

---

## **(1) Cohérence d'intervention**

- ✓ Le projet doit s'inscrire dans (au moins) un des domaines d'activité stratégique (DAS) du pôle.

## **(2) Adéquation des moyens**

- ✓ L'équipement (matériel, logiciel...) ou l'infrastructure (bâtiments, terrains...) doit être justifié (éviter effet d'aubaine).

## **(3) Effet multiplicateur**

- ✓ L'équipement ou l'infrastructure doit avoir un effet d'entraînement positif sur l'écosystème de l'entreprise au sein de laquelle l'investissement est réalisé.

# Investissements admis

---

- Les terrains et bâtiments ainsi que leurs frais d'acquisition (!partie non- professionnelle exclue!);
- Les investissements matériels acquis à l'état neuf;
- Les Brevets et licences : acquisition, dépôt et maintien, connaissances non brevetées si valeur attestée par un réviseur d'entreprises;

**Ces investissements doivent impérativement être inscrits à l'actif du bilan.**

**Certains investissements sont exclus: voir notice**

# Prime à l'investissement

	<i>En zone de développement</i>		<i>Hors zone de développement</i>	
	T.P.E./ P.E.	M.E.	T.P.E./ P.E.	M.E.
<b>Aide de base</b>	6%	6%	4%	3,5%
<b>Création d'emplois</b>	0 à 6%	0 à 6%	0 à 6%	0 à 6%
<b>Approche innovante</b>	0 à 2%	0 à 2%	0 à 1%	0 à 1%
<b>Démarche diversification à l'étranger</b>	0 à 2%	0 à 2%	0 à 1%	0 à 1%
<b>Critère sectoriel</b>	0 à 10%	0 à 10%	0 à 8%	0 à 8%
<b>Plafond</b>	<b>18%</b>	<b>13%</b>	<b>18%</b>	<b>10%</b>
<b>Site d'activité économique désaffecté</b>	2%	2%	2%	2%
<b>Plafond S.A.E.D.</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>

## Critère « création emploi »

➤ **Condition : Augmentation de 5% minimum des effectifs actuel**

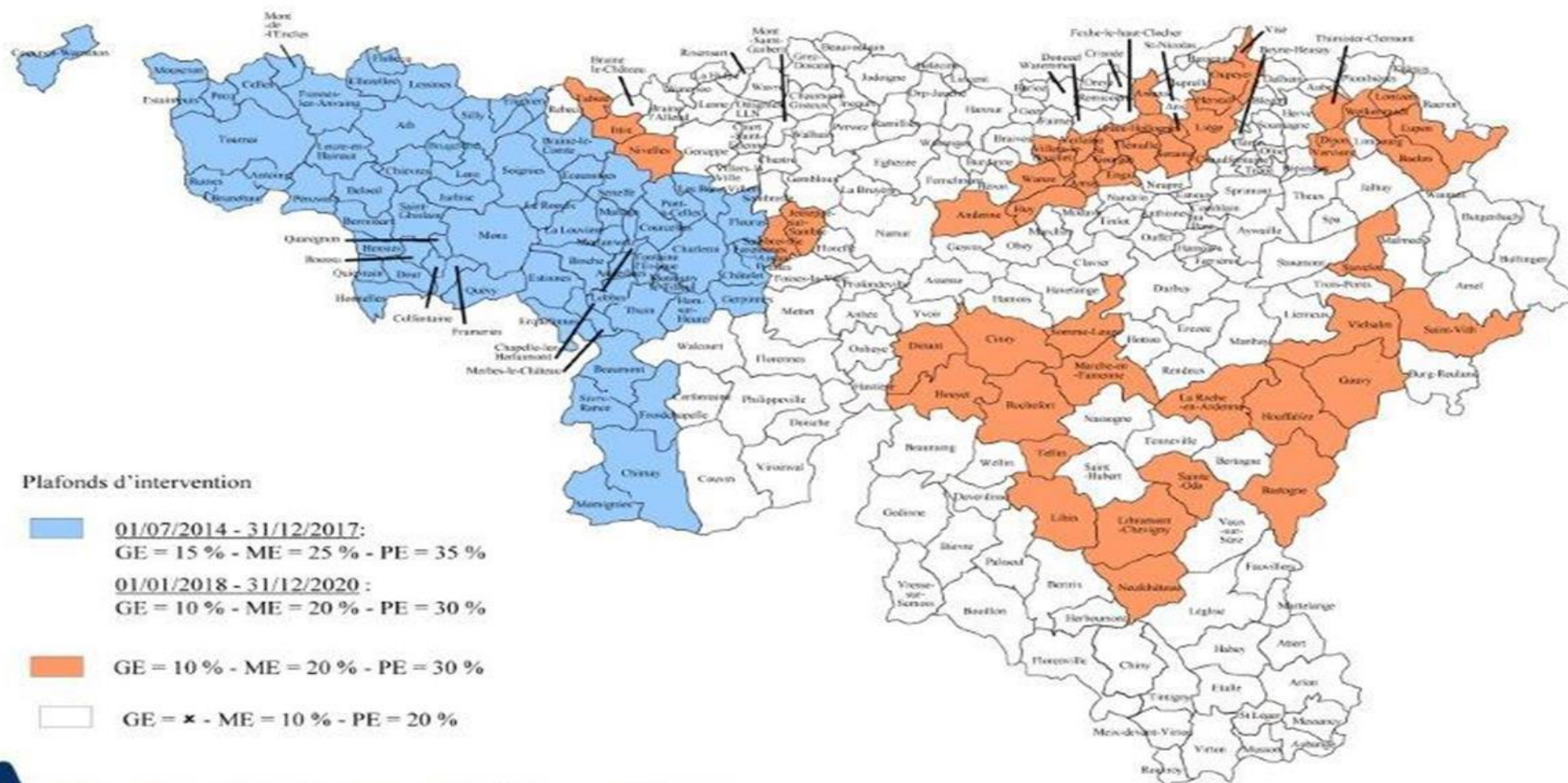
Augmentation de l'emploi par rapport à l'effectif de départ	<i>T.P.E. /P.E.</i>		<i>M.E.</i>	
	Prime	Si création	Prime	Si création
De 5 à 10 %	2%	≥ 1 emploi	2%	≥ 3 emplois
De 10 à 20 %	4%	≥ 2 emplois	4%	≥ 6 emplois
Plus de 20 %	6%	≥ 2 emplois	6%	≥ 10 emplois

## Critère « Sectoriel » et S.A.E.D.

Critères	Taux prime
Utilisation des meilleures techniques disponibles	2%
Domaine d'activité spécifique *	1%
Activité manufacturière avec vente d'un produit fini depuis le R.W.	2%
Membre cotisant d'un cluster	1%
Membre cotisant d'un pôle	1%
Partenaire d'un projet de recherche international bénéficiant d'un financement international	1%
Membre cotisant d'un pôle avec un dossier de recherche et d'investissement labélisé	4%
Investissement sur un site d'activité économique désaffecté (S.A.E.D)	2%

\* Biotechnologie ; pharmaceutique ; production ou mise en œuvre de nouveaux matériaux ; nouvelles technologies de l'information et de la communication ; l'aéronautique et spatial ; chimie ; fabrication de matériel médical, l'instrumentation scientifique, optique et contrôle de procédures ; valorisation des ressources naturelles ; les plastiques ; l'environnement ; l'utilisation rationnelle des énergies ; l'agroalimentaire ; le transport pour les investissements d'appui logistique ; recherche et développement; recyclage de déchets ; la production de films cinématographiques ; numérique.

## Zones de développement - Région Wallonne (Période 2014-2020)



# Les aides fiscales

## ✓ **Exonération du précompte immobilier**

3 cas de figures:

<b>3 ans</b>	<b>Si n'entraîne pas de réduction d'emploi</b>
<b>4 ans</b>	<b>Si augmentation de l'effectif de 10 à 20%</b>
<b>5 ans</b>	<b>Si lié à sa création OU augmentation de l'effectif de plus de 20%</b>

## ✓ Défiscalisation de la prime pour les entreprises en personnes morales

# Contacts

---

**Une idée de projet à nous soumettre?**

**Contactez la cellule opérationnelle du  
Pôle MecaTech:**

**[projets@polemecatech.be](mailto:projets@polemecatech.be)**

**081 20 68 50**